

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

Convocation	le 7 mars 2018
Présents	Fabienne Blachot-Minassian, Alexia Coing-Belley, Serge Cozzi, Nicole Bonneton, Antoine Lozano, Jean-Louis Pinto-Suarez, Franck Pavan, Dominique Denys, Daniel Blanc, Hugues Videlier, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Véronique Marry, Hélène Baret
Excusés	Bruno Guely Jean-Paul Decard (pouvoir donné à Jean-Louis Pinto-Suarez) Patricia Jacquemier (pouvoir donné à Véronique Marry) Nicolas Trouilloud Virginie Reynaud-Dulaurier (pouvoir donné à Fabienne Blachot-Minassian)
	Secrétaire de séance : Franck Pavan

### Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2108 est approuvé.

### Délibérations

#### **1. Autorisation donnée au Maire à signer les documents pour la démolition de la cure**

Madame le Maire informe le conseil municipal, suite à la délibération 2017/03-08 du 16 mars 2017, votant la destruction de la cure, il appartient au conseil municipal d'habiliter Madame le Maire de l'autoriser en tant que représentant de la commune, à signer l'ensemble des documents qui seront nécessaires concernant cette démolition, pour un réaménagement de l'espace urbain.

Démolition de l'immeuble situé 155 route de l'église, parcelles 586-102 du cadastre, zone U2afg2B du PLU.

Madame le Maire annonce qu'une réunion publique entre élus et administrés sera organisée, afin de présenter le projet municipal sur le réaménagement de l'espace urbain, suite à la démolition de la cure.

Vote du conseil municipal à l'unanimité.

## Divers

M. Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, apporte des précisions suite à l'interrogation de M. Serge Cozzi, adjoint à l'urbanisme, concernant la question sur le taux de rendement du réseau d'eau du Pays Voironnais de 75 %, soit 25 % de fuites, suite à la délibération 2018/01-01.

Concernant le taux de rendement, aucune moyenne nationale n'a été trouvée. Par contre, si l'on applique les directives du décret 2012-97 (dit décret fuites) issu du Grenelle de l'environnement, le taux de rendement pour le Pays Voironnais ne devrait pas se situer en dessous de 67.8 %.

Le conseil municipal s'est achevé à 18h47.

Prochain conseil municipal jeudi 5 avril 2018 à 18h30.